



Nantes, le 20 novembre 2017

à Madame La Maire,
à Monsieur Le Maire

Objet : Rythmes scolaires rentrée 2018

Madame La Maire,
Monsieur Le Maire

Les syndicats de la CFDT concernés par la réforme des rythmes scolaires (métiers des animateurs, Atsem et enseignants), se sont impliqués dans des groupes de concertation pour accompagner une mise en œuvre au plus près des réalités et des contraintes de terrain.

Cette concertation entre différents acteurs de la politique éducative a permis le plus souvent d'élaborer un Projet Educatif et Territorial centré sur l'enfant.

A ce jour, nous souhaiterions savoir où en est votre réflexion pour la rentrée 2018, sachant qu'une décision sera prise par les Inspecteurs d'Académie en début d'année. Avez-vous envisagé une démarche de concertation interprofessionnelle ? Si oui, en tant qu'organisation syndicale interprofessionnelle, nous serions intéressés pour y participer, en complément, bien entendu, de la consultation des instances paritaires propres à votre collectivité (Comité technique interne ou du Centre de gestion, voire CHSCT)

Pour la CFDT qui porte cette réforme, le rythme de l'enfant est la priorité. Cinq matinées d'apprentissage sont bénéfiques en particulier pour les élèves en difficulté scolaire. De plus les TAP lorsqu'ils sont bien organisés favorisent l'ouverture des élèves aux activités périscolaires de qualité et vitales en particulier en milieu rural où l'offre est plus rare.

La CFDT est consciente qu'au-delà de l'enjeu pédagogique et éducatif, l'enjeu financier est une donnée importante. La CFDT revendique **le maintien du fonds de soutien** aux collectivités engagées dans cette réforme, maintien qui, pour le moment et selon nos sources, semble acté dans le projet de loi de finances.

Aujourd'hui nous sommes inquiets sur la possibilité d'un retour à la semaine de quatre jours qui nous ramènerait à la situation de 2008 avec le record du plus bas nombre de jours d'école par an de l'ensemble des pays de l'OCDE (176 matinées de classe pour une semaine à 4,5 jours contre 140 pour 4 jours) La CFDT dénonce cette mesure prise dans la précipitation et sans concertation par le Ministre de l'Éducation nationale. Quand on parle de rythme, il est nécessaire de parler des activités des enfants, et ce, sur l'ensemble de l'année. Ce n'est pas la semaine de 4 jours et demi en elle-même que la CFDT défend mais bien des journées scolaires plus courtes et des temps périscolaires de qualité.

Ces temps périscolaires sont assumés par des agents territoriaux ou par le biais de convention avec des associations locales. La CFDT n'acceptera pas de voir des temps de travail diminués pour des agents qui sont déjà en situation de précarité (majoritairement féminin et à temps incomplet).

Nous tenons à exprimer l'importance de poursuivre cette construction dans une cohérence globale d'intervention au-delà de logiques corporatistes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame La Maire, Monsieur Le Maire, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Sgen-CFDT	Gwénaël Le Guevel	Secrétaire général Pays de Loire	sgen@cfdt-nantes.org
Pour Interco 44	Patrick Pégé	Secrétaire général 44	patrick.pege@interco44-cfdt.fr
Pour le Synd 3 C	Aurélien Chauvet	Secrétaire adjoint 44 85	achauvet.3c4485@orange.fr
Pour UR Step	Pierrick Dima	Secrétaire général Pays de la Loire	loire.atlantique@fep.cfdt.fr